

Délibération n° 2020-B002

EXTRAIT DU REGISTRE des délibérations du Bureau

DEPARTEMENT
de la
HAUTE-SAÔNE

ARRONDISSEMENT
LURE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE COMTE

Le Bureau, après convocation légale, s'est réuni le 21 octobre 2020 au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Anthony MARIE, Président.

Membres du Bureau en exercice : 9

Etaient présents : Anthony MARIE / Henri DE MALLIARD / Benoit MIEGE / Alain GRILLOT / Michel DESIRE / Pascal BIGE / Bruno MACHARD

Etaient absents excusés : Valérie GARET / Thierry BORDOT

Secrétaire de séance : Alain GRILLOT

Objet : Maison de santé – bail professionnel - SISALU

Vu la délibération n°2020-073 du 11 juillet 2020 portant délégations du Conseil communautaire au Président et au Bureau ;

Considérant le bail professionnel signé avec la Société Interprofessionnelle de Soins Ambulatoires Lupéenne (SISALU) relatif à la Maison de Santé, pour la période du 01/11/2016 au 31/12/2022 ;

Considérant l'ouverture au public de France Services, début 2021, dans les locaux communautaires sis 5 rue de la République à Saint-Loup-Sur-Semouse, actuellement occupés pour partie par la SISALU ;

Considérant la demande de la SISALU d'établir un nouveau bail pour une durée de douze ans ;

Monsieur le Président propose au Bureau de l'autoriser à signer un nouveau bail avec la SISALU pour une période de 12 ans, à compter du 01/01/2021, afin de préciser les surfaces occupées, la partage des charges, etc.

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Président à signer un nouveau bail avec la SISALU pour une période de 12 ans, à compter du 01/01/2021 et tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour copie conforme,

Pour : 7
Contre : 0
Abstentions : 0

Le Président,
Anthony MARIE



REÇU EN PREFECTURE

le 17/11/2020

Application agréée E-legalite.com